

# Un voyage d'études forestières en France [suite]

Autor(en): **Hess, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784592>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Un voyage d'études forestières en France.

(Suite.)

### 2<sup>me</sup> journée.

#### Le traitement du pin sylvestre dans le nord-ouest de la France. Forêt domaniale de Roumare.

La contenance de la forêt domaniale de Roumare est de 4057 ha. Elle est située à quelques kilomètres à l'ouest de Rouen, sur un plateau coupé de nombreux vallonnements et entouré par une boucle de la Seine. Les altitudes extrêmes sont de 30 et de 140 m au-dessus du niveau de la mer. C'est un ancien taillis sous futaie, dans lequel on a commencé des repeuplements artificiels de pin sylvestre, il y a



Forêt domaniale de Roumare. Phot. E. Hess, Berne.

Division 44. Coupe d'ensemencement exécutée de 1918 à 1920. Les semis du pin commencent à apparaître parmi les jeunes foyards.

une centaine d'années. Pour la forêt entière, la proportion des essences (0/0) est : pin sylvestre 54, feuillus 46 (dont chêne 24, hêtre 8, charme 10, divers 4). La forêt est divisée en 7 séries.

Les deux premières (357 ha) sont traitées en taillis sous futaie. La 3<sup>me</sup>, la 5<sup>me</sup> et la 7<sup>me</sup> (1194 ha) sont traitées en futaies résineuses. Les 4<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> séries (1455 ha) sont en cours de conversion en futaie feuillue sur environ 200 ha et en futaie de résineux (pin sylvestre) sur le reste (1255 ha).

La 7<sup>me</sup> série, que nous avons surtout parcourue, mesure 152 ha. La révolution y est de 90 ans. La possibilité y est fixée par conte-

nance; elle est théoriquement égale à la surface divisée par 90. En fait, on exploite annuellement tantôt une parcelle, tantôt deux, de façon à réaliser la possibilité de la décennie. Les coupes d'ensemencement peuvent être faites soit par pieds isolés, en conservant en moyenne comme porte-graines environ 80 arbres à l'ha, soit sous



Phot. E. Hess, Berne.

#### Forêt de Roumare.

Jeune perchis du pin (de Hagenau), de 2<sup>e</sup> génération;  
âge: 25—40 ans. — Coupe définitive de 1916—1918. — Premier  
nettoisement en 1924. — Tapis de fougères.

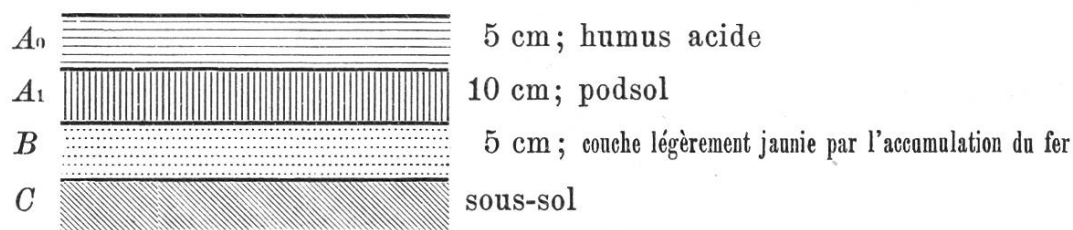
forme de bandes exploitées à blanc étoc, alternant avec des bandes où le peuplement est maintenu sur pied et parcouru seulement par une légère éclaircie. Les coupes définitives ont lieu lorsque les semis comptent de 5 à 6 ans. Les coupes d'amélioration sont assises par contenance et fixées par le règlement d'exploitation, pour les deux premières décennies. La rotation de ces coupes est de 10 ans. Les premières coupes d'amélioration sont marquées à un âge des peuplements variant de 20 à 25 ans. Les dégagements dans les peuplements

plus jeunes ne se font guère, faute de crédits suffisants. Comme à Eawy, la forêt de Roumare repose sur l'agile à silex. Au-dessous, c'est la craie blanche, ou craie sénonienne, qui a dans la région de Roumare une épaisseur de plus de 100 m. Elle est visible le long de la vallée de la Seine. Le sol de la forêt de Roumare est moins riche que celui d'Eawy. Il est beaucoup plus sablonneux et présente, de ce fait, une tendance plus grande à l'acidification. Le climat est un peu moins humide que celui d'Eawy. La forêt de Roumare offre une végétation assez différente de celle de la forêt d'Eawy, à cause des différences dans les propriétés du sol. A l'état primitif, la végétation de la forêt est caractérisée par le chêne rouvre, le hêtre, le bouleau, le houx, etc.

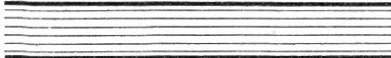



Dans le but de tirer un meilleur parti des sols, on a converti une grande étendue de taillis en futaie résineuse. Comme partout ailleurs, les forestiers français ont été les victimes des marchands de graines, si bien que, dans beaucoup de régions, on a fait de fâcheuses expériences avec les plantations. Dès lors, des sécheries ont été créées en France et depuis les plantations réussissent mieux.

En France, on distingue plusieurs *racés de pin sylvestre*, et on choisit toujours celle dont la semence est récoltée le plus près du lieu de plantation. Le pin de Haguenau (Alsace) est le meilleur pour le plateau; il a été introduit avec succès à Roumare. D'autres races connues sont celles des Pyrénées, de Briançon, des Vosges et celle d'Auvergne.

On a voulu obtenir à Roumare des produits de valeur, aussi a-t-on planté le pin en peuplements purs. Mais, par l'introduction de cette essence, qui montre la tendance à acidifier le sol, on accélère la dégradation de ce dernier. On reconnaît ses changements à la flore qui s'installe dans les peuplements de pin et se compose d'espèces d'acidiphiles, telles que les fougères (*Pteris aquilina*), la bruyère (*Calluna vulgaris*) *Hypnum schreberi*, *Erica cinerea*. Par endroits, en remarque même une tendance à la constitution d'une lande. L'effet du pin sur le sol se remarque dans la formation d'une couche de podsol et d'un horizon B. Dans la parcelle 64, futaie de pin sylvestre pur, âgée de 70 ans, première génération, nous avons constaté le profil du sol suivant :



La podsolisation est encore plus prononcée dans la parcelle 5, perchis âgé de 35 ans, peuplement naturel de pin sylvestre pur de 2<sup>e</sup> génération, race de Haguenau. Le profil constaté ici est le suivant :

<i>A</i> <sub>0</sub>		8 cm; humus acide
<i>A</i> <sub>1</sub>		15 cm; podsol
<i>B</i>		3 cm; couche enrichie en fer, très jaune
<i>C</i>		sous-sol

Un profil un peu moins prononcé pour ce qui concerne la couche *B* se montre dans la parcelle 10, jeune perchis naturel de pins sylvestres, race Haguenau 2<sup>e</sup> génération, âgés de 25 à 40 ans.

Ces sols sablonneux montrent une tendance à la podsolisation et il est à prévoir que la production diminuera peu à peu, si l'on ne prend pas des mesures contre cette dégradation. L'introduction de feuillus, comme sous-étage, s'impose pour diminuer et même supprimer l'acidification.

Par l'introduction du pin, on obtient, il est vrai, un meilleur rendement; mais le sol se dégrade. Il faut donc trouver le mélange idéal de résineux avec des feuillus et créer des peuplements donnant le maximum de rendement, sans dégrader le sol. Il faut être prudent dans le choix d'une essence; on ne saurait substituer une association artificielle à telle autre qui occupe depuis longtemps un certain terrain et représente plus ou moins un climax pour cette station.

### 3<sup>me</sup> journée.

#### Le domaine des Barres.

Le domaine des *Barres*, propriété de l'Etat français, est situé entre les villes de Montagis et de Gien, à 2 km de la gare de Nogent sur Vernisson, sur la ligne Paris—Lyon.

Il fut vendu à l'Etat en 1865, par les héritiers de Pierre-Philippe-André Vilmorin. Jusqu'en 1921, sa contenance était de 67,37 ha. Par suite de la donation du fructicetum vilmorinianum, par Jacques de Vilmorin, en 1921, et de deux acquisitions, la surface est actuellement d'environ 90 ha. Le domaine occupe un plateau situé à l'altitude moyenne de 150 m, sur la rive droite du Vernisson, affluent du Loing. Au point de vue géologique, le plateau se compose d'argile à silex, formant un sol siliceux, mélangé d'argile en proportion variable; il est plutôt maigre.

Dès 1824, P.-P.-A. de Vilmorin avait commencé à planter des arbres exotiques. A partir de 1828, il créa, en vue de comparaisons pratiques, des peuplements forestiers, de pin sylvestre, de pin de montagne, de pin noir et de pin maritime, de diverses races et de différentes provenances.

L'Etat, devenu propriétaire du domaine en 1865, en fit un centre d'enseignement pour les gardes forestiers. Les directeurs de l'école des Barres continuèrent les essais commencés par P.-P.-A. Vilmorin, in-

troduisirent de nouvelles espèces étrangères et créèrent de nouveaux peuplements d'expérience. Les collections se sont enrichies d'année en année et, aujourd'hui, presque toutes les espèces ligneuses qui peuvent vivre sous le climat local sont cultivées dans le domaine. Le nombre des espèces et variétés est actuellement de 1000 environ pour les arbres et de plus de 5000 pour les arbrisseaux.

En ce qui concerne les essences forestières, les essais comportent plusieurs séries. Les essences qui, d'après les conditions de sol et de climat de leur pays d'origine, paraissent susceptibles de vivre aux Barres, sont introduites en un petit nombre d'exemplaires dans l'arbo-retum proprement dit.

Les essais de la 2<sup>me</sup> série portent sur la culture en peuplements forestiers des essences, dont la végétation et la croissance ont été satisfaisantes après leur introduction dans l'arboricetum.

Les essais de la 3<sup>me</sup> série comportent la création de peuplements de certaines essences, chaque essence étant représentée par plusieurs races et des plants de provenances diverses. Ils ont été commencés par P.-P.-A. de Vilmorin, à qui revient le mérite de les avoir organisés. Particulièrement intéressants sont, en raison de leur importance, mais aussi de leur ancienneté, les peuplements des différentes races du pin sylvestre et du pin laricio.

Une 4<sup>me</sup> série d'essais, commencée également par P.-P.-A. Vilmorin, a pour but de vérifier si les arbres de certaines espèces, variétés ou races conservent leurs caractères spécifiques, ou s'ils les perdent à la longue, lorsqu'ils sont cultivés et se reproduisent dans un autre pays que celui où ils existent spontanément. Ces essais ont porté principalement sur les races du pin sylvestre et du pin noir.

Il existe aux Barres des peuplements de deux générations pour le pin noir d'Autriche, des peuplements de 3 générations de pin sylvestre, des peuplements de 4 générations du pin noir de Calabre.

Le domaine des Barres n'est pas une station de recherches forestières. Les crédits affectés aux essais sont limités et les deux officiers forestiers, chargés de l'instruction des élèves, ne disposent pas du temps nécessaire pour faire des expériences. Il en résulte que les peuplements n'ont pas été l'objet de comptages et de cubages pour déterminer exactement leur croissance. On possède cependant, depuis 1919, sur les divers arbres et peuplements, des renseignements exacts permettant d'en fixer des conclusions sur l'accroissement. Il est question de rattacher le domaine des Barres à la station de recherches forestières de Nancy. Si ce projet se réalise, on aura dans un avenir prochain, en chiffres précis, le compte rendu des expériences faites depuis.

(A suivre.)

*E. Hess.*